

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2015 – 20 h 30

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Nathalie BURFIN – Noël CATHELIN – Christophe DEGLISE – Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET – Melvyn GIRAULT – Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX – Cristinne URBIN – Bernard VIVIER.

Date de convocation : 11 septembre 2015

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I/ VALIDATION DERNIER COMPTE-RENDU

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2015.

II/ FINANCES COMMUNALES

1. Situation budgétaire au 15.09.2015

M. le Maire communique aux Conseillers Municipaux la situation budgétaire intermédiaire des différents budgets de la commune.

Après examens et réflexions, ces situations budgétaires seront analysées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2. Indemnités de Madame la Perceptrice

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Mme la Comptable du Trésor l'indemnité de conseil et suivi du budget communal, indemnité qui s'élève à 431€ pour l'année 2015.

3. Fonds Solidarité Logement

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour un cout de 0,30€ par habitant, soit 266€ pour l'année 2015.

4. Point sur assurances

L'assurance MMA qui assure 4 des 5 lots/risques de la commune a résilié, pour des raisons de sinistralité élevée, le lot Protection Juridique, avec effet au 31/12/2015.

Une consultation sera lancée pour trouver un autre prestataire.

5. Décisions modificatives

Le Conseil Municipal adopte, pour le budget eau, la décision modificative de transfert de crédits du compte 6071 excédentaire au compte 701249 déficitaire.

III/ AFFAIRES SCOLAIRES :

1. Point sur rentrée 2015-2016

L'effectif est de 116 élèves. La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. En remplacement de deux agents (congé parental, mise en disponibilité de 3 ans), des aménagements de poste et d'horaires ont été nécessaires et ont conduit à l'embauche de 2 agents contractuels.

2. TAP

83 Enfants participent aux TAP :

- un groupe (maternelles et CP) est accueilli en salle de motricité et atelier

- un groupe (cours élémentaires et cm1) est réparti dans la salle polyvalente et dans la salle de réunion du sous-sol.
- un groupe (CM1 et CM2) utilise la salle des associations à l'ancienne école de la gare.

IV PERSONNEL COMMUNAL

1. Secrétariat de mairie

Mme Ingrid ROLANDO, Adjointe Administrative Principale a été engagée pour pallier le départ en retraite le 17/12/2015 de Mme Marie-Christine ETTORI.

Le secrétariat de Mairie est donc assuré par Mme Alette CATHELIN (35h/semaine) et Mme Ingrid ROLANDO (20h/semaine)

2. Mouvements du personnel communal

Monsieur le Maire communique aux Conseillers Municipaux le tableau des mouvements du personnel dans les différents services de la commune.

3. Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain (SDIS)

M. Richard THEVENOUX engagé en tant qu'Agent Technique 1^{ère} classe au 18/09/2015 est Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) au CIS de LHUIS. Une convention de disponibilité sera établie afin de concilier son engagement de SPV (secourisme et intervention en cas d'incendie) au sein de la collectivité sans en perturber trop le fonctionnement.

V/ VOIRIE RESEAUX TRAVAUX

1. Eau

Des travaux «hydrauliques» conséquents ont été réalisés sur les installations et réservoirs du réseau d'eau potable. Ces travaux, planifiés, et la remise en service après coupures se sont globalement bien déroulés, sans trop de désagréments pour les usagers. D'autres travaux suivront.

2. Traversée du bourg

Des études de réflexions pour définir les principes d'aménagements envisageables ont débuté sur la 1^{ère} quinzaine de septembre entre les services des Bâtiments de France, du CAUE et de l'Agence Départementale d'ingénierie. Ces études seront poursuivies courant octobre sur le terrain, à LHUIS.

3. Eclairage public

Dans le but de réaliser des économies sur le poste Eclairage Public il sera lancé une étude d'harmonisation des équipements d'allumage / d'extinction / de variation d'intensité sur les nombreux quartiers de la commune ; ceci à réception du rapport d'exploitation en cours d'établissement.

Dans un premier temps les conseillers municipaux, sous le pilotage d'un élu, feront des relevés, sur une période déterminée, des séquences de fonctionnement/arrêt de l'éclairage public.

4. Pont de l'écluse

Le renforcement de la sécurité, contre les risques de chutes, sera poursuivi par la mise en place d'un garde-corps réglementaire. L'étude et le chiffrage sont en cours.

5. Mur cimetière

Des devis pour la réfection/jointoiement des pierres du mur (côté pompiers) ont été demandés à des entreprises locales.

VI / AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

L'accessibilité des bâtiments et services communaux aux personnes en situation de handicap est à poursuivre et à mener à terme. La commune a retenu le prestataire DIAG-ACCESS pour établir un état des lieux et l'accompagner dans la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Une demande de prorogation du délai de dépôt de cet agenda d'accessibilité programmée a été déposée à la DDT à Bourg-en-Bresse. Treize bâtiments et installations ont été répertoriés (dont la gendarmerie, les vestiaires du terrain de rugby, le cimetière...)

Les aménagements pour arrêts de cars avec cheminement communal accessible seront également inscrits dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'accessibilité / agenda d'accessibilité programmée (Sd'Ap)

En première approche les coûts des travaux hors cheminement communal sont évalués à 170.000€ H.T. hors honoraires de cabinets d'architecture et autres prestataires. Il sera sollicité auprès des services de l'Etat de pouvoir répartir ces travaux sur un échancier de 6 ans.

VII/ URBANISME

1. Terrain communal

Une DP (division parcellaire) pour 2 lots est en cours d'établissement par le cabinet GSM pour le terrain communal (environ 1900 m²) situé à la Taline.

2. Projet bergerie

M. le Maire rappelle le contexte du projet de bergerie (brebis allaitantes et/ou viande ?). Il informe les conseillers municipaux qu'un nouveau lieu serait envisagé pour l'implantation du projet (en Mermette – Accès par l'ancien chemin de Lhuis à Belley). Certains autres lieux avaient été précédemment étudiés.

M. le Maire, après avoir communiqué préalablement aux conseillers les pièces essentielles du dossier (échanges de mails avec des parties prenantes) présente les premières estimations de coûts pour la réalisation potentielle des réseaux et équipements (électricité, eau potable, pompage à partir du réservoir de Millieu, chemin d'accès avec des contraintes particulières pour le raccordement au RD 41). Estimation des coûts, en l'état actuel d'avancement du dossier, entre 80.000 et 95.000€ H.T.

Réaliser des réseaux et équipements, en amont du réservoir d'eau, très éloignés de l'enveloppe urbaine de Millieu, avec la nécessité de devoir faire « remonter » par pompage l'eau potable conduirait à des montants très élevés, hors des coûts habituels.

Après un large débat, le conseil municipal, en l'état actuel des informations portées à sa connaissance, estime que, pour ce projet d'intérêts privés, les coûts des réseaux et d'installations annexes, s'ils devaient être portés uniquement par la commune, sont imprévus et disproportionnés par rapport à ses capacités financières et ne seraient donc pas en adéquation avec l'intérêt général.

La participation financière de la commune ne pourrait donc être que très limitée. Cela d'autant plus que les dotations de l'état aux communes sont revues drastiquement à la baisse et que le programme des investissements nécessaires à la collectivité est déjà très important.

3. Révision générale du SCOT BUCOPA

M. le Maire rappelle que la révision générale du schéma de cohérence territoriale du Syndicat Mixte Bugey -Côtière-Plaine de l'Ain est en cours. Il communique aux conseillers les éléments de réflexion portant notamment sur le volet gestion de l'espace (foncier envisagé pour les constructions) pour le territoire de la CCRCP.

4. Modification simplifiée du POS

Par délibération le conseil municipal approuve la modification simplifiée du Plan d' Occupation des sols (POS).

Modification simplifiée autorisant dans la zone NC du POS la construction d'un hangar destiné au stockage de plaquettes de bois nécessaires au chauffage individuel et collectif (demande de la CUMA locale).

VIII/ CCRCP

Les conseillers municipaux prennent connaissance :

- du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 avril 2015
- de la nouvelle gouvernance du Conseil Communautaire où la commune de LHUIS est représentée par Simon ALBERT - Noël CATHELIN - Jean-Jacques LANDRIEUX - Emmanuel GINET.
- des points abordés avec M. le Préfet lors de l'entretien sollicité par le bureau du Conseil Communautaire.
- du courrier envoyé à M. le Préfet suite à l'entretien en Préfecture le 8 septembre et suite au Conseil Communautaire du 17 septembre au cours duquel celui-ci a voté majoritairement pour le rattachement de notre Communauté de Communes Rhône Chartreuses de Portes à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette demande de rattachement devrait être présentée/débatue lors de la réunion du 12 octobre 2015 de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) présidée par M. le Préfet.

IX/ RECENSEMENT INSEE

1. Aspects généraux

Le recensement 2016 de Lhuis aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres découlent, notamment, la participation de l'Etat à son budget : la dotation globale de fonctionnement de la commune dépend de sa population.

Pour participer au recensement, les habitants de la commune auront le choix : répondre sur le questionnaire papier remis par l'agent recenseur ou répondre en ligne sur **www.le-recensement-et-moi.fr**
Le recensement en ligne c'est une gestion simplifiée ; les habitants bénéficient d'une aide au remplissage en ligne.

Se faire recenser est un geste civique utile à tous.

2. Recrutement de 2 agents recenseurs

Pour le recensement 2016 qui se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 la commune recrute 2 agents recenseurs.

Profil :

- . niveau d'études suffisant pour assimiler les règles
- . capacité à dialoguer pour convaincre les habitants
- . neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées.
- . ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.

Fiche de poste

- début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoire et la réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - . disponibilité quotidienne y compris le samedi
 - . large amplitude dans les horaires (notamment disponibilité de 17h00 à 20h00)
 - . pas de congé pendant toute la durée de la collecte.

Les personnes intéressées par un emploi occasionnel à temps non complet d'agent recenseur, sur cette période du 21/01 au 20/02, voudront bien transmettre une demande écrite, accompagnée d'un CV, en Mairie.

X/ DEMOGRAPHIE MEDICALE – organisation des soins de 1^{er} recours.

M. le Maire communique aux conseillers les dernières informations (mail du 04/09/2015) diffusées par l'Association Santé Vous Bien 01 sur le projet de santé du secteur de LHUIS à BREGNIER-CORDON et rappelle que la Communauté de Communes Bugey Sud et la CCRCP ont renouvelé au cabinet DIOTIMA la mission pour la mise en place d'un projet de santé sur le secteur précité.

Il est indiqué aux élus/habitants du secteur qui auraient des liens privilégiés avec des praticiens intéressés pour exercer sur notre territoire de bien vouloir s'adresser à Olivier PERNIN, pharmacien à Serrières-de-Briord et secrétaire de l'association.

XI/ ACCUEIL DES MIGRANTS

M. le Maire rappelle que tous les élus de la commune ont été rendus destinataire, pour réflexion et actions si propositions/solutions, des courriers du Ministre de l'Intérieur et des Services de la Préfecture sur l'accueil de réfugiés.

XII/ DIVERS

1. Voque du 15 août

M. le Maire soumet à la réflexion, dans un premier temps, des conseillers l'idée du transfert de la vogue vers la place de l'ancienne gare. Ceci pour des raisons de sécurité liées à la traversée du bourg.

Idée à débattre avant la fin de l'année.

2. Office Notarial

M. le Maire fait part des difficultés rencontrées avec l'Office Notarial en charge des dossiers de la commune, pour finaliser certains dossiers.

3. Arrêt bus transport scolaire à Rix

Une habitante de Rix renouvelle sa demande, auprès du Conseil Départemental, d'aménagements pour un cheminement sécurisé pour rejoindre les arrêts de bus.

Cette demande rejoint celle de l'entreprise GUILLERMIN de limitation de la vitesse sur la RD 19, à la traversée du bas de Rix.

Il a été arrêté, à l'initiative du service des routes du Conseil Départemental, le principe d'une visite sur place par le service des routes, le transporteur, le Maire et les adjoints de la commune.

4. Numérisation des Etats Civils de la commune

L'association CousAin a procédé à la numérisation des Etats Civils pour la période 1875 à 1940. Après traitement des données numérisées, les Etats Civils seront consultables en ligne, pour la période mentionnée.

5. Accès à l'impasse de la Roche

Une conseillère se fait la porte-parole d'un habitant de cette impasse qui indique que celle-ci est empruntée trop souvent par des véhicules « égarés ». L'adjoint en charge des « aspects circulation » prendra contact avec les habitants concernés pour analyser plus en détail la situation.

6. Relevés des compteurs d'eau

Les relevés des compteurs d'eau seront effectués par les agents de la commune sur les semaines 44-45-46.

Les compteurs situés en domaine privé doivent être accessibles à tout moment.

7. Remerciements divers

La Croix Rouge, la Chorale du Canton de Lhuis remercient pour la subvention allouée.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.